

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-11-007

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Direction Départementale des Territoires 18 / SAJSER

18-2021-11-16-00001 - Arrêté N° DDT-2021-297 accordant subdélégation de signature à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher (11 pages)

Page 3

18-2021-11-16-00002 - Arrêté N° DDT-2021-298 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à certains agents de la direction départementale des territoires (4 pages)

Page 15

Direction Départementale des Territoires 18

18-2021-11-16-00001

Arrêté N° DDT-2021-297 accordant
subdélégation de signature à certains agents
de la direction départementale des territoires du
Cher

Arrêté N° DDT-2021-297
accordant subdélégation de signature à certains agents
de la direction départementale des territoires du Cher

Le directeur départemental,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment les articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Président de la République du 5 février 2020 portant nomination de monsieur Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 19 décembre 2018 portant nomination de monsieur Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2021-0004 du 7 janvier 2021 accordant délégation de signature à monsieur Thierry TOUZET ;

Vu l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature ;

Considérant les mouvements de personnels au sein de la direction départementale des territoires ;

ARRÊTE :

Article 1er : Subdélégation est donnée à monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents prévus par l'arrêté préfectoral susvisé accordant délégation de signature à monsieur Thierry TOUZET, à l'exclusion des matières figurant en annexe I.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Maxime CUENOT, subdélégation est donnée à monsieur Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance, aménagement et planification, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents prévus par l'arrêté préfectoral susvisé accordant délégation à monsieur Thierry TOUZET, à l'exclusion des matières figurant en annexe II.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de service, à leurs adjoints, aux chefs de bureau dont les noms suivent, en ce qui concerne les domaines suivants :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Agnès LURAUULT, Chef du service affaires juridiques, sécurité et éducation routières (SAJSER)	I.A.1 (exclusivement congés, JRTT, régulations et récupérations) I.A.5, I.A.6, I.A.8, I.A.23, I.A.25 et I.A.26	
Christophe SOULIER, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)		Olivier LEMAITRE, Adjoint au chef de la mission
Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)		Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)		Christophe SCHAUER, Adjoint au chef du SCAP
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat (SH)		Arthur JAN, Adjoint au chef du SH
Albert MILESI, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR) par intérim		

Subdélégués	Matières
Chefs de bureau : Christine BOTELLA, Matthieu BONVOISIN Éva BOURILLON, Frédérique GALIBOURG Claire GOBLET, Arthur JAN, Claire LELIÈVRE, Olivier LEMAITRE, Katia MOROT, Dominique OUDOT, Caroline PURIÈRE, Gérald RACLIN, Lise RENAULT, Sylvie ROBE, Patricia ROUET Murielle ROUSSEAU, Béatrice SAISON Christophe VIN-DATICHE Nathalie ZANUTTINI	I.A.1 (exclusivement congés, JRTT, régulations et récupérations) I.A.5 et I.A.23, I.A.25 et I.A.26

II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIÈRE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Agnès LURAUULT, Chef du service affaires juridiques, sécurité et éducation routières (SAJSER)	Ensemble de la matière	Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière pour les matières II.A (1 à 7) ; II.B (1 et 2) Sébastien DUVERLIE Adjoint au chef du bureau sécurité routière, pour les matières II.A (1 à 6) ; II.B (1 et 2)
Christophe SOULIER, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	II.A.1 à II.A.3	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission Katia MOROT, Chef du bureau réseau territorial

III - COURS D'EAU

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER

IV – CONSTRUCTION

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat(SH)	Ensemble de la matière	Arthur JAN, Adjoint au chef du SH et chef du bureau logement

V – URBANISME-PLANIFICATION

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat (SH)	V.D.1	Arthur JAN, Adjoint au chef du SH
Christophe SOULIER, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	V.A.1 à V.A.10 et V.C.1	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission Christine BOTELLA, chef du bureau animation des centres instructeurs, pour la matière V.A.10
Katia MOROT Chef du bureau réseau territorial	V.A.1 à V.A.7	
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	V.B.1, V.B.3 et V.B.4	Christophe SCHAUER, Adjoint au chef du SCAP

VII - DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Christophe SOULIER, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission

VIII - ÉCONOMIE AGRICOLE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Albert MILESI, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR) pi	Ensemble de la matière	
Patricia ROUET, Chef du bureau valorisation territoriale et compétitivité	VIII.A, VIII.B,	

IX – DÉVELOPPEMENT RURAL

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Albert MILESI, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR) pi	Ensemble de la matière	
Patricia ROUET, Chef du bureau valorisation territoriale et compétitivité	IX.A.3 à IX.A.6	

X - FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, POLICE DE L'ENVIRONNEMENT, POLICE DES EAUX ET PROTECTION DE LA NATURE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature	X.A.1 à X.A.9, X.B.1 à X.B.4, X.B.6, X.B.8 à X.B.11, X.B.14, X.B.15 et X.B.17 à X.B.19, X.E.1 à X.E.7	
Éric MALATRÉ, Chargé de missions politiques de l'eau	X.C.2 à X.C.11, X.D.1, X.D.3-1, X.D.4-1 à X.D.5 et X.D.7	
Lise RENAULT, Chef du bureau ressources en eau et milieux aquatiques	X.C.2 à X.C.11, X.D.1, X.D.3-1, X.D.4-1 à X.D.5 et X.D.7	

XI - AMÉNAGEMENT FONCIER

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Christophe SOULIER, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission Katia MOROT, Chef du bureau réseau territorial

XII – PUBLICITÉ

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Christophe SOULIER, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière	Olivier LEMAITRE, chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission Katia MOROT, Chef du bureau réseau territorial

XIII - ACCESSIBILITÉ ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat (SH)	Ensemble de la matière	Arthur JAN, Adjoint au chef du SH
Matthieu BONVOISIN, Chef du bureau bâtiment	Ensemble de la matière	
Pascal RONGIER, Didier ARNOLD, Sylvia CHAMBON, Patrick MAYERAU	XIII.A.1, XIII.A.3 à XIII.A.7, sauf décisions.	

XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat (SH)	Dossiers relevant des programmes UTAH	Arthur JAN, Adjoint au chef du SH

XVI - POLICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
Dominique OUDOT, Chef du bureau prévention des risques	Ensemble de la matière	

XVII – ENQUÊTES PUBLIQUES

Subdélégués	Matière	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Agnès LURAUULT, Chef du service affaires juridiques, sécurité et éducation routières (SAJSER)	Ensemble de la matière à l'exclusion des arrêtés et avis d'enquête publique	Frédérique GALIBOURG, Chef du bureau réglementation et appui juridique

XVIII - AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	Ensemble de la matière	Christophe SCHAUER, Adjoint au chef du SCAP
Christophe SOULIER, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	XVIII. A et XVIII. B	Olivier LEMAITRE, Chef du bureau nouveau conseil aux territoires et transition écologique, adjoint au chef de la mission Katia MOROT, Chef du bureau réseau territorial
Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)		Lucie ARNAUDET Adjoint au chef du SER
Albert MILESI, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR) pi		

XIX - DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	Ensemble de la matière	Christophe SCHAUER, Adjoint au chef du SCAP

Les matières ne faisant pas l'objet de subdélégation sont précisées en annexe II.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux cadres dont les noms suivent :

Frédérique VIDALIE, Yann GOALABRÉ, Antoine MARCHAND à l'effet de signer, lorsqu'ils sont d'astreinte de direction, tous les actes relevant des domaines de compétence de la direction départementale des territoires, à l'exclusion des matières précisées en annexe II.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures sont abrogées à compter du 1 octobre 2021.

Article 6 : Monsieur le directeur départemental des territoires du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 16 novembre 2021

Le directeur départemental,

signé

Thierry TOUZET

Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

ANNEXE I

Matières hors subdélégation :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C / Responsabilité civile

I.C.1 Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État à des particuliers, dans la limite du seuil fixé par circulaire ministérielle.

D / État tiers-payeur

I.D.1 Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation.

ANNEXE II

Matières hors subdélégation :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A / Gestion du Personnel

I.A.7 Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.

I.A.9 Avertissement et blâme

Personnel MTES et MCT

I.A.10 Gestion des ouvriers des parcs et ateliers,

I.A.11 Gestion des agents de catégorie C techniques et administratifs,

I.A.12 Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues aux articles 12 et suivants du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

I.A.13 Octroi des autorisations exceptionnelles d'absences prévues au chapitre III de l'instruction n° 7 du 23 mars 1950 modifiée,

I.A.14 Octroi aux fonctionnaires de congé pour naissance d'un enfant,

I.A.15 Octroi des congés de formation professionnelle, congé de formation syndicale, à l'exception des congés de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions,

I.A.16 Octroi aux fonctionnaires du congé parental en application de l'article 54 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée,

I.A.17 Recrutement du personnel temporaire, contractuel, ou vacataire dans la limite des crédits notifiés et délégués,

I.A.18 Octroi de la disponibilité aux fonctionnaires en application de l'article 51 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée,

I.A.19 Décisions de réintégration des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires, au terme :

1) d'un congé de longue durée ou de grave maladie,

2) d'un mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie ou longue durée,

I.A.20 Changement d'affectation des fonctionnaires des catégories B et C n'entraînant ni changement de résidence, ni modification dans la situation des intéressés,

I.A.21 Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail,

I.A.22 Détermination des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et du nombre de points attribués à chacun de ces postes,

I.A.23 L'octroi au personnel non titulaire des congés administratifs et de maladie,

I.A.24 Accidents de travail : arrêtés reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident constaté.

C / Responsabilité civile

I.C.1 Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État à des particuliers, dans la limite du seuil fixé par circulaire ministérielle.

D / État tiers-payeur

I.D.1 Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation.

V – URBANISME-PLANIFICATION

B/ Documents d'urbanisme

V.B.2 Arrêtés portant mise à jour des servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme, et courriers afférents adressés aux collectivités. (art L126-1, R123-13, R123-14 et R123-22 du code de l'urbanisme).

VI - CHEMINS DE FER

VI.A.1 Suppression ou remplacement des barrières des passages à niveau,

VI.A.2 Déclaration d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 80 €,

VI.A.3 Autorisation d'installation de certains établissements,

VI.A.4 Alignement des constructions sur les terrains riverains,

VI.A.5 Classement des passages à niveau intéressant le réseau départemental.

XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

concernant les programmes Infrastructures et service de Transports (IST), Paysages, eau et biodiversité (PEB).

XV - STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES

Instruction de demandes d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (arrêté du 28 octobre 2010)

- Demande de pièces complémentaires (article R541-68 du code de l'environnement),
- Notification du délai d'instruction (article R541-68 du code de l'environnement),
- Information des maires de l'obligation d'affichage (article R541-67 du code de l'environnement).

XX - CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Mémoires produits dans le cadre de la procédure contentieuse, déposés devant la juridiction administrative.

Direction Départementale des Territoires 18

18-2021-11-16-00002

Arrêté N° DDT-2021-298 portant subdélégation
de signature en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et des dépenses à
certains agents de la direction départementale
des territoires

Arrêté N° DDT-2021-298
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et des dépenses à certains agents
de la direction départementale des territoires

Le directeur départemental,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 19 décembre 2018 portant nomination de M. Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-0962 du 26 août 2021 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les différents programmes et sur les titres 2, 3, 5 et 6 à M. Thierry TOUZET, Directeur départemental des territoires,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires,

ARRÊTE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry TOUZET, subdélégation est donnée à M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer les actes prévus par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les différents programmes et sur les titres 2, 3, 5 et 6 à M. Thierry TOUZET, Directeur départemental des territoires,

Cette délégation concerne l'ensemble des programmes visés par l'arrêté préfectoral sus visé.

Article 2: Subdélégation de signature est donnée à :

Mme Agnès LURAUULT, chef du service affaires juridiques, sécurité et éducation routières (SAJSER),

M. Christophe SOULIER, chef de la mission accompagnement des territoires (MAT),

En cas absence ou d'empêchement de M. Christophe SOULIER, subdélégation est donnée à M. Olivier LEMAITRE, adjoint au chef de la mission,

Mme Thérèse DAZIN, responsable de la coordination du plan de relance

Mme Frédérique VIDALIE, chef du service environnement et risques (SER),

En cas absence ou d'empêchement de Mme Frédérique VIDALIE, subdélégation est donnée à Mme Lucie ARNAUDET, adjointe au chef de service,

M. Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance, aménagement et planification(SCAP),

En cas absence ou d'empêchement de M. Yann GOALABRÉ, subdélégation est donnée à M. Christophe SCHAUER, adjoint au chef de service à compter du 1^{er} octobre 2021,

M. Antoine MARCHAND, chef du service habitat (SH),

En cas absence ou d'empêchement de M. Antoine MARCHAND, subdélégation est donnée à M. Arthur JAN, adjoint au chef de service,

M. Albert MILESI, chef du service économie agricole et développement rural (SEADR), par intérim,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande ou les marchés pour un montant égal ou inférieur à cinq mille euros hors taxes (5 000 € H.T.),
- les pièces nécessaires à l'établissement des titres de perception de toute nature, les demandes de paiement, ainsi que la constatation du service fait,
- les ordres de payer pour le comptable public,

Cette subdélégation concerne les opérations rattachées aux programmes budgétaires suivants :

Ministère de l'agriculture et alimentation :

149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture,

206 - Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation,

215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Ministère de l'économie, des finances et de la relance :

362 - Plan de relance « Écologie »

364 - Plan de relance « Cohésion »

Ministère de l'intérieur :

207 - Sécurité et éducation routières

354 – Administration territoriale de l'État

Ministère de la transformation et de la fonction publiques :

349 - Fonds pour la transformation de l'action publique

Ministère de la transition écologique :

113 - Paysages, eau et biodiversité (y compris Plan Loire Grandeur Nature)

181 - Prévention des risques (y compris Plan Loire Grandeur Nature)

203 - Infrastructures et services de transports

217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de la mobilité et du développement durables

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.

Article 3 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes pour signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques hors interventions, **dans la limite de deux mille euros hors taxes (2 000 € HT)** :

- pour toute action relative au **BOP 354** :
 - Mme Béatrice SAISON, chef de la mission communication et appui au pilotage
- pour toute action relative au **BOP 207** :
 - M. Gérald RACLIN, chef du bureau sécurité routière, pour l'action 1
 - Mme Nathalie ZANUTTINI, chef du bureau éducation routière, pour l'action 3.
- pour toute action relative aux **BOP 113 et 181** y compris le plan Loire grandeur nature (PLGN) :
 - M. Dominique OUDOT, chef du bureau prévention des risques
- pour le **BOP 135** : autorisation de signer les documents joints aux factures ou décomptes, à l'exception du décompte général, lors de la mise en paiement :
 - M. Arthur JAN, chef du bureau logement, pour les actions 1, 3, 4, 5 et 7.

Article 4 : Délégation est accordée aux agents titulaires des cartes d'achat de procéder à des dépenses dans la limite des plafonds qui leur sont notifiées conformément au tableau indiqué ci-après :

Nom et prénom du détenteur de la carte	Montant maximal autorisé par transaction	Plafond annuel autorisé
SAISON Béatrice	2 000 € TTC	7 000 € TTC

Article 5

S'agissant de la gestion comptable des budgets opérationnels des programmes 149, 206, 215 (hors action sociale), 207, 113, 181, 203, 217 (hors action sociale), 135, subdélégation est donnée à :

- MM. Antoine MARCHAND, chef du service habitat et Arthur JAN, adjoint au chef de service,
En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Antoine MARCHAND et Arthur JAN, subdélégation est donnée à Mme Sylvie ROBE, chef du bureau politiques de l'habitat,

à l'effet de signer, en tant que « valideur » CHORUS Formulaire,

- l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire de dépenses et de recettes à destination du Centre de Prestations Comptables Mutualisées (CPCM), du Centre de Services Partagés Régional (CSPR) et du service facturier placé auprès de la DRFIP.
- les pièces comptables et documents relatifs aux engagements comptables et juridiques auprès du contrôle budgétaire en Région,
- les ordres de payer auprès du comptable public.

- Mmes Claudine GAUDRY, assistante gestionnaire conventionnement (au bureau politiques de l'habitat) et Sylvie ROBE, chef du bureau politiques de l'habitat,

à l'effet de saisir, en tant que « saisisseur » CHORUS Formulaire,

- l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire de dépenses et de recettes à destination du Centre de Prestations Comptables Mutualisées (CPCM), du Centre de Services Partagés Régional (CSPR) et du service facturier placé auprès de la DRFIP.
- les pièces comptables et documents relatifs aux engagements comptables et juridiques auprès du contrôle budgétaire en Région,
- les ordres de payer auprès du comptable public.

Article 6 : Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 7 : Le directeur départemental des territoires du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.
Une copie sera adressée à monsieur le préfet de la région Centre-Val de Loire (SGAR) et à monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire.

Bourges, le 16 novembre 2021

Le directeur départemental,

signé

Thierry TOUZET

Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.